

LES CÉRÉALES

GRAINS FOURRAGERS—DEMANDE DE PRÉSENCE DU
MINISTRE À LA RÉUNION CONCERNANT
L'APPROVISIONNEMENT DE L'EST CANADIEN

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé? Étant donné que le vice-président de l'Office canadien des provendes, M. Dernier, a déclaré qu'il ne reste plus qu'une réserve de dix jours de grain fourrager dans l'Est du Canada, le ministre se rendra-t-il à la demande que la Commission canadienne du blé, le Groupe de la politique céréalière à Ottawa et les chemins de fer se joignent à la Fédération de l'agriculture à Moncton pour discuter de cette situation et va-t-il lui-même assister à cette réunion?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): De fait, monsieur l'Orateur, la décision de convoquer une telle réunion est en partie celle du Groupe de la politique céréalière et de l'Office canadien des provendes et je prévois que les autres organismes invités assisteront à la réunion. Je suppose que la réunion se fera à l'échelon des hauts fonctionnaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous en sommes presque à la fin de la période des questions. Nous pourrions peut-être autoriser le député de Saskatoon-Biggar à poser une question supplémentaire, puis, je donnerai la parole au député de Winnipeg-Sud-Centre et au chef de l'opposition avant de passer à l'ordre du jour.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, étant donné que ces mêmes gens ont déclaré que la pénurie de wagons couverts était extrême et que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre des Transports ont assuré à maintes reprises que les chemins de fer leur avaient promis de transporter une quantité suffisante de grain, le ministre peut-il dire quand lui-même ou le ministre des Transports feront une déclaration définitive à la Chambre quant à la façon de résoudre ce problème au lieu de se relancer la balle?

● (1450)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député a encore sans le vouloir j'en suis sûr, mal défini la nature de l'engagement concernant la fourniture d'un certain nombre de wagons pour acheminer le grain. Les chemins de fer ont répondu aux demandes urgentes de ceux qui ont besoin de grain, ainsi qu'aux besoins spéciaux à mesure qu'ils surgissent. Cette situation sera, bien sûr, difficile tant que l'on aura pas rattrapé le retard qui s'est accumulé dans notre pays et tant que l'on fera une énorme pression sur les chemins de fer pour le transport de bien d'autres produits. Pourtant, dans ces conditions difficiles, on fait tout pour garantir l'arrivée des approvisionnements les plus urgents.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'offusque de ce que le ministre affirme que j'ai mal établi les faits, que ce soit intentionnel ou non, alors qu'en lisant le compte rendu des questions et des réponses de la Chambre, on sait qu'il y a pénurie dans le domaine des transports.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Sud-Centre.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DURÉE DU SERVICE OBLIGATOIRE DES PILOTES ET LE
MANQUE D'ÉQUIPAGES AÉRIENS—DEMANDE
D'EXPLICATIONS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question est pour le ministre de la Défense nationale. Étant donné la campagne de publicité dans tout le pays qu'ont annoncée récemment les Forces armées canadiennes pour combler les postes vacants et surtout vu le manque d'équipages aériens, pourquoi a-t-on diminué la période de service obligatoire des élèves pilotes si bien qu'ils ne font plus maintenant que cinq ans à partir de la date d'obtention de leur brevet?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je fasse une enquête détaillée pour répondre au député.

M. McKenzie: Pourquoi la période de service obligatoire n'a-t-elle pas été diminuée de la même façon pour les officiers entrant directement dans l'armée après avoir obtenu leur diplôme universitaire à leurs propres frais, alors que les officiers du programme de formation des officiers de réserve ont suivi leurs cours à l'université aux frais de l'État?

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PÉTROLE—LES INTENTIONS DE LA SASKATCHEWAN
QUANT AU BLOCAGE DES PRIX

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'on a annoncé que le gouvernement de la Saskatchewan imposerait une taxe, sauf erreur, de \$2.20 sur chaque baril de pétrole provenant de la province même s'il est destiné à d'autres parties du Canada, le ministre a-t-il reçu l'assurance de la part du gouvernement de la Saskatchewan que le blocage des prix sera maintenu au-delà du 31 décembre sur le pétrole vendu par la Saskatchewan? Le ministre a-t-il communiqué avec le gouvernement de la Saskatchewan à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas reçu d'exemplaire du projet de loi, mais nous comptons nous en procurer un bientôt pour nous faire une opinion sur ce projet de mesure et ensuite nous aurons sûrement un entretien avec le gouvernement de la Saskatchewan.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député invoque-t-il le Règlement?

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Je vais d'abord donner la parole à l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), qui invoque le Règlement, et je la donnerai ensuite à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette).